

L'encadrement scientifique au Cameroun

Entre défaillances institutionnelles et déclinaison du métier d'universitaire

José Donadoni Manga Kalniga¹

[Résumé] L'encadrement scientifique est un champ de lutte où, face aux défaillances institutionnelles, les agents se disputent sa conservation et son renversement. D'un côté, les encadreurs, produits d'une société fortement hiérarchisée, s'imposent dans cette logique et tendent à construire un monopole du champ ainsi que de ses ressources ; par conséquent, ce qui est scientifique est relégué au second plan de leurs préoccupations. De l'autre, les encadrés, face à la rigueur du champ, procèdent soit par la cooptation, soit par la captation des ressources extérieures à l'université pour se construire un capital scientifique.

Mots-clés : Encadrement, jeune chercheur, directeur de recherche, champ scientifique, domination, capital scientifique.

[Abstract] The academic supervision in science is a field of struggle where, faced with institutional failures, agents compete for its conservation and its overthrow. On the one hand, academic supervisors in a highly hierarchical society are a necessary element of the field, and tend to build a monopoly regarding the field and its resources. Consequently, scientific issues are marginalized by those supervisors. On the other hand, faced with these difficulties in the field, junior researchers are obliged to fit in the system thanks to their academic supervisors' help, and by capitalizing on the external resources of the university to build up their scientific know-how.

Keywords: Academic supervision, junior researchers, academic supervisors, scientific field, domination, scientific know-how.

Introduction

L'encadrement scientifique est une activité d'accompagnement et de suivi des travaux des étudiants en Master – Doctorat par des enseignants dont la compétence est reconnue par une institution universitaire dans le but de s'assurer de leur maîtrise des outils scientifiques de production des connaissances. Le concept de recherche désigne ici toute action méthodique et rigoureusement menée selon les canons d'une logique scientifique dont le but est de rendre intelligible une réalité étudiée et de produire des

¹ Centre national d'éducation (Cameroun).

connaissances. L'activité de recherche, en sciences sociales notamment, renvoie à l'acquisition des connaissances documentaires, leur opérationnalisation sur le terrain par des techniques de collecte des données, leur analyse et leur interprétation et leur formalisation dans un document dont le contenu sera scientifique en vue de comprendre et d'expliquer un fait social dans un espace d'investigation bien circonscrit. Cette production scientifique peut être un ouvrage, un article, une thèse ou un mémoire.

Ainsi, tout candidat qui se soumet à l'entreprise de la production scientifique procède par des activités de recherche qui l'érigent en jeune chercheur. Le jeune chercheur, désigne donc, du fait de son inscription en cycle de Master – Doctorat dans une université camerounaise, cet étudiant dont les travaux suivent un cadrage méthodologique tel qu'évoqué dans le concept de recherche². Par conséquent, il réalise ses travaux sous la responsabilité d'un directeur de recherche. Au Cameroun, le directeur de recherche est un universitaire qui est titulaire d'un Doctorat ou d'une Habilitation à Diriger les Recherches (HDR), ayant le grade de Chargé de Cours (CC), de Maître de Conférences (MC) ou de Professeur des Universités. Ce profil est requis pour l'encadrement des étudiants en Master - Doctorat. L'encadrement est approuvé par une commission scientifique qui est placée sous l'autorité du Recteur de l'Université. Par ailleurs, si l'encadrement prédispose à l'établissement des interactions entre le directeur de recherche et le jeune chercheur, il apparaît que ces jeux coopératifs peuvent être saisis à travers l'approche constructiviste qui peut aider à considérer l'encadrement scientifique comme un espace de lutte orienté vers la captation des rentes universitaires et l'insertion scientifique³. Cette orientation que prennent les interactions scientifiques se comprend à travers l'histoire de l'émergence de l'université en Afrique.

L'université africaine traverse des crises et des réformes permanentes (Moshe et Thisse, 1997 ; Makosso, 2006 ; Fame Ndong, 2009 ; Bugwabari *et al.*, 2012). Elle a fait

² Dans l'idéal et le réel camerounais, le fait pour un étudiant d'être inscrit en cycle de master – doctorat, apparaît comme une consécration qui s'accompagne du nom de « *docta* » (qui est une contraction du titre de « docteur ») ou de « jeune chercheur » pour la simple raison que ces appellations caractérisent le début d'une recherche véritable.

³ La théorie constructiviste postule que les structures sociales sont une construction des agents sociaux ; et ces mêmes structures, lorsqu'elles deviennent consensus social, conditionnent et dominent l'action des agents dans l'espace social. Dans le premier cas, il est question de constructivisme, et le second renvoie au structuralisme. Dans ce sens, les agents sociaux sont des sujets agis sous le poids des structures et des agents agissants dans le contexte d'un habitus générateur de nouvelles pratiques sociales (Bourdieu, 1987). Le recours à cette approche consiste à faire de l'institution universitaire au Cameroun un espace de lutte où les agents de chaque champ (directeur vs dirigé) s'affrontent soit dans une logique de conservation et de monopole du champ à l'effet de capter seuls les rentes de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants ; soit dans une logique de renversement du champ ou de composition avec l'ordre scientifique établi par les aînés scientifiques.

l'objet d'une littérature abondante (Akam et Ducasse, 2002 ; Lussault, 2008) qui aborde les changements sociaux en insistant sur les enjeux et les défis de la recherche (Wiewiorka, 2007). Elle dénonce d'une part un confinement des sciences sociales dans un regard ancien, appuyé sur les logiques de la statique des sociétés africaines et ayant servi lors de la colonisation à soumettre les colonisés (Diop, 1979 ; Ela, 1994). D'autre part, elle fustige la condamnation des libertés académiques en Afrique (SYNES, 1992 ; Diouf et Mamdami, 1994 ; Djifack, 2002 ; Abdelkader, 2002 ; Eury, 2002 ; Djouda Feudjio, 2009) qui s'est manifestée chez certains auteurs par la publication de leurs ouvrages sous un autre nom, notamment Mongo Béti (Éza Boto), de son vrai nom « Alexandre Biyidi Awala », pour échapper à l'épée de Damoclès du pouvoir⁴. Chez d'autres, c'est le chemin de l'exil qui s'est ouvert à eux. Il s'agit d'Engelbert Mveng et Jean-Marc Ela, dont Yao Assogba retrace l'itinéraire de leurs exils dans son ouvrage (Assogba, 1999). Ces confinements permettent de comprendre l'ostracisme auquel fait face le milieu scientifique en Afrique (Ela, 2006, 2007 ; Bongeli, 2001, 2009). Bien que Motaze Akam (1994) pense que les contextes politiques ont mené à l'inexistence de la recherche et à la négation du métier de chercheur, il faut remarquer avec Charton et Owuor (2008) que les crises de l'enseignement supérieur ont induit la migration de l'universitaire vers le monde de la consultance et de l'expertise.

Par conséquent, cette crise de l'enseignement supérieur conduit à une démobilisation de l'universitaire à tel point où ce qui se joue dans l'espace scientifique, c'est la quête des gains que produisent l'université et les métiers de consultance. Dit autrement, l'universitaire tend à démissionner de sa fonction scientifique puisqu'il se donne à ériger les activités scientifiques, notamment l'encadrement de la recherche, en espace de lutte pour des intérêts pécuniaires. Cet article a pour objectif de montrer que les crises que connaissent les institutions académiques fragilisent l'encadrement scientifique et l'érige en un espace de lutte qui oppose sinueusement l'encadreur en quête de capital économique et du monopole du champ à l'encadré qui cherche à accéder à la dignité scientifique.

Pour le démontrer, cette analyse s'appuie sur une méthode qualitative élaborée autour de l'observation directe, des analyses documentaires et des entretiens approfondis⁵. L'échantillon d'étude regroupe 7 enseignants et 33 étudiants de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Ngaoundéré et 5 Chercheurs institutionnels au Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation du Cameroun. Il compte 12 femmes et 33 hommes⁶, sélectionnés selon la technique de l'échantillonnage orienté vers l'objectif qui procède par « le choix des cas que l'on considère comme typique de la population à laquelle on s'intéresse en postulant que les erreurs

⁴ Cet auteur a publié des ouvrages tels que *Ville cruelle*, Lyon, Éditions africaines, 1954 ; *Le pauvre Christ de Bomba*, Paris, Robert Laffont, 1956 ; *Mission terminée*, Paris, Buchet/Chastel, 1957 ; *Le Roi miraculé*, Paris, Buchet/Chastel, 1958.

⁵ Les enquêtes ont été menées en octobre et décembre 2015 puis en mai 2016.

⁶ Les enquêtés ont requis l'anonymat.

de jugement dans la sélection auront tendance à s'annuler les unes les autres » (Selltiz, Wrightman et Cook, 1977 : 511). La variété des jeunes chercheurs vise à prendre en compte l'influence du statut socioprofessionnel dans l'expérience de l'encadrement. Le recours à l'Université de Ngaoundéré, située dans la partie septentrionale du Cameroun, vise à mesurer les variantes sociétales dans la production de l'ordre scientifique au Nord-Cameroun. L'objectif de ce propos est de montrer que les défaillances institutionnelles et les logiques scientifiques peuvent plomber l'encadrement scientifique.

1. De la défaillance des institutions académiques

La fragilisation de l'encadrement scientifique au Cameroun est liée à un vide normatif qui est renforcé par une insuffisance des structures et des capacités d'encadrement.

1.1. Cadre normatif et structurel de l'encadrement

L'encadrement est un domaine fondamental dans la recherche scientifique en milieu universitaire. Il constitue un instrument de suivi-évaluation non seulement de l'étudiant, mais aussi de l'enseignant⁷. Au Cameroun, il est régi par des normes universitaires qui traitent vaguement la question de l'encadrement de l'étudiant en cycles de recherche. En effet, ces normes disposent qu'un contrat entre l'encadreur et l'encadré devrait caractériser les deux parties lors d'une inscription en recherche mais les termes, les conditions, la nature et le statut de ce contrat ne sont pas définis tels que le précisent les alinéas ci-dessous :

Le directeur de thèse s'engage à consacrer au doctorant une part significative de son temps. Le principe de rencontres régulières sera arrêté lors de l'accord initial, et la fréquence de ces séances précisée. Il s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles, qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Il informera le doctorant des appréciations positives ou des objections et critiques que son travail pourrait susciter, notamment lors de la soutenance (...). Le doctorant, quant à lui, s'engage sur un temps et un rythme de travail ; il s'engage aussi à remettre à son directeur autant de notes d'étape qu'en requiert son sujet et à présenter ses travaux dans les séminaires du laboratoire. Il a vis-à-vis de son directeur de thèse un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et à l'avancement de sa thèse⁸.

⁷ Le suivi de l'enseignant s'évalue à travers la fréquence de soutenance des candidats qui lui sont attribués. Cet indicateur influence les choix des encadreurs chez les étudiants et cela est une des conditions de son évaluation lors de passage en grade supérieur.

⁸ Article 6 (1) et (2) de la Charte de thèse et de lutte contre le plagiat dans les Institutions de l'Enseignement Supérieur camerounaises.

En réalité, le jeune chercheur procède par la soumission d'une fiche d'inscription que le directeur de recherche estampille sans autre forme de procédure. À supposer que cet acte tienne lieu de contrat, il apparaît au regard des entretiens menés que, des trente-huit enquêtés interrogés, deux seulement reconnaissent avoir lu une fois les normes universitaires.

Du point de vue spatial, l'institution universitaire n'offre pas un cadre adéquat à l'enseignant pour mieux le disposer dans le suivi de l'étudiant. L'espace socioprofessionnel de l'enseignant à Ngaoundéré, à savoir le bureau, prend les attributs d'un espace social qui traduit le schéma démographique de la croissance urbaine où l'exiguïté des bureaux est une règle. Les bureaux ont un périmètre de 16 mètres et regroupent en moyenne quatre enseignants. Dès lors que ces enseignants reçoivent simultanément leurs étudiants, l'atmosphère est perturbée d'abord par l'effet de serre provoqué par la masse, ensuite par le bruit lié aux différents contenus sonores des échanges. Une telle disposition présage de toute évidence une cohabitation qui n'offre pas un cadre du travail serein parce que submergé souvent par des échanges extrascientifiques orientés vers le social, le familial, l'amical, etc. Ainsi, le bureau revêt les caractéristiques d'un espace social où ce qui est scientifique devient un parent pauvre à cause des distractions qui sont induites par les éléments sus-évoqués.

En outre, bien que l'enseignant qui ne dispose pas de bureau soit dans ce cadre obligé de « recevoir son étudiant dans son domicile, il faut remarquer que cela entraîne généralement des relations d'autres types qu'académiques »⁹. En fait, lorsqu'on s'intéresse essentiellement au cas de l'étudiante¹⁰, l'on se rend compte que les rapports qui l'unissent à son enseignant sont en règle générale déplacés sur le plan social et sentimental¹¹. Et ceci parce que la plupart des enseignants se recrute parmi les hommes et aussi parce que les femmes apparaissent comme vulnérables pour la simple raison qu'elles ont souvent un niveau économique modeste, une crainte de l'enseignant qui est tout puissant, surtout qu'il est établi que les plaintes d'harcèlement ne prospèrent guère. C'est ainsi qu'elle se retrouve en train « de faire les courses, de faire la ménagère »¹². En ce sens, l'encadrée ici acquiert les automatismes du jeu à tel point où elle accepte des rendez-vous dans les lieux privés au nom de la science. C'est ce que laissent constater les informations recueillies lors des entretiens approfondis. Cependant, cette interaction non scientifique entre l'encadreur et son encadré est duelle : elle a un effet soit émergent comme l'accès aux ressources documentaires chez l'enseignant, soit pervers tel que la négation de l'étudiante. Toutefois, en plus des défaillances normatives et structurelles, il faut aussi relever celles liées aux capacités scientifiques d'encadrement des institutions universitaires.

⁹ Entretien avec un enseignant d'anthropologie le 18 octobre 2015 à Ngaoundéré.

¹⁰ Distinctement de l'étudiant.

¹¹ Entretien avec une étudiante d'histoire le 18 octobre 2015 à Ngaoundéré.

¹² Entretien avec une étudiante de sociologie le 23 octobre 2015 à Ngaoundéré.

1.2. Capacités scientifiques d'encadrement de la recherche

L'enseignement supérieur connaît des crises qui achoppent son fonctionnement. Elles sont le fait d'un épuisement de la mission que l'université aurait reçue à sa création au lendemain des indépendances : soutenir le développement des nouveaux États indépendants. En fait, face aux crises économiques de la décennie 80, les programmes d'ajustement structurel mis sur pied vont imposer l'austérité du budget, réduisant ainsi le financement de l'enseignement supérieur. Ce qui atteint les conditions d'enseignement et d'encadrement dans les universités africaines (Makosso, 2006). Par conséquent, l'institution universitaire se retrouve face à une insuffisance de ses capacités d'encadrement en milieu universitaire. Cette insuffisance se donne à voir à la FALSH où il se dénombre deux Professeurs titulaires, treize MC et vingt-trois CC¹³ ; ce qui est insuffisant pour une moyenne de deux cents étudiants en Master et près d'une centaine de Thésards. Les normes universitaires prévoient en principe quatre étudiant(e)s pour un CC dans le cadre d'un Master et huit pour un HDR, MC ou Professeur. Mais, il apparaît à la lecture des statistiques que les enseignants ont la charge de 5,26 étudiants en moyenne¹⁴. Pour pallier ce déficit, certains encadreurs « organisent leurs étudiants en groupe de travail où l'étudiant expose ses travaux et connaît les amendements de ses camarades »¹⁵. D'autres, par contre, accordent à leurs étudiants de Master deux rencontres dont la durée va de trente à quarante-cinq minutes. La première concerne la définition de l'orientation théorique du travail et la seconde la soumission de la monographie finale¹⁶.

Telle qu'observée, l'insuffisance des capacités d'encadrement constitue un obstacle dans le suivi véritable du jeune chercheur. C'est ce qui affaiblit la prise en compte des choix des étudiants lors de l'attribution des directeurs de recherche par le comité scientifique. En effet, le choix de l'encadreur par l'étudiant offre une relation de type affinitaire à l'encadrement qui n'est pas à négliger car « les étudiants ne se sentent pas généralement en connexion avec les encadreurs qu'ils n'ont pas choisis¹⁷ ». La sélection de l'encadreur constitue même dans la littérature méthodologique en sciences sociales une des conditions de réussite de la recherche (Beaud, 2001). Cela veut dire que la déclinaison de cet impératif atteint l'étudiant dans son épanouissement scientifique face à un enseignant qui n'est pas souvent de la spécialité et, par conséquent, n'a pas les mêmes intérêts scientifiques que lui. Ce déficit dans l'encadrement est renforcé davantage par l'absence de suivi institutionnel des encadrements. Car, à la vérité, la FALSH

¹³ Rapport de rentrée de la FALSH, Université de Ngaoundéré, 2015/2016.

¹⁴ Cependant, les filières n'ont pas la même capacité d'encadrement des étudiants (Anglais [02], Arabe [02], Français [07], Géographique [8], Histoire [14], Sociologie [07]).

¹⁵ Entretien avec une chercheuse institutionnelle inscrite en thèse de doctorat le 04 mai 2016 à Yaoundé.

¹⁶ Entretien avec un étudiant de géographie le 12 décembre 2015 à Ngaoundéré.

¹⁷ Entretien avec un enseignant d'histoire le 30 octobre 2015 à Ngaoundéré.

n'initie pas des moyens de contrôle de l'effectivité des encadrements des jeunes chercheurs surtout en année de Master. Cela conduit à une prolongation du temps passé par le jeune chercheur en cycles de recherche : deux à trois ans pour le Master et entre quatre et sept ans pour le Doctorat.

Pourtant, dans une dynamique scientifique où l'université est devenue un espace de compétition internationalisée, le système Licence-Master-Doctorat (LMD) sous-tend une « formation universitaire essentiellement professionnalisante, reposant sur des connaissances actuelles et durables [...] le modèle LMD exige une "liberté" dans le champ académique, il nécessite une pédagogie particulière, avec une formation concurrentielle, ce qui suppose donc un environnement universitaire favorable et des conditions de travail propices » (Djouda Feudjo, 2007 : 146). Malgré son entrée dans le système du LMD, la FALSH ne dispose pas de structures de recherche qui facilitent l'encadrement de la recherche. Ce qui prévaut, c'est l'absence d'unité de recherche véritablement fonctionnelle. Au demeurant, les structures de recherche constituent des espaces incontournables de maturation et de perfection des connaissances scientifiques. Elles procurent des expertises diversifiées sur les thématiques abordées par les jeunes chercheurs et renseignent aussi sur les opportunités telles que les colloques, les séminaires et les bourses d'étude. En pratique, les laboratoires des unités de formation doctorale sont fonctionnels essentiellement en période de séminaires de l'école doctorale qui concernent essentiellement le doctorat, et sont généralement semestriels¹⁸. Cette dynamique fonctionnelle ne favorise pas un suivi efficace des travaux des étudiants en thèse de doctorat. Par ailleurs, l'inexistence et l'ineffectivité des laboratoires sont plus liées au fait que ce qui est académique et scientifique n'est pas prioritaire dans le milieu universitaire (Motaze, 2011 : 156). Ce qui se joue, c'est la quête des rentes scientifiques. C'est ce qui justifie la modicité du financement des laboratoires et des équipes de recherche à la FALSH¹⁹. Cette défaillance conduit à un type d'encadrement déficitaire, obligé de recourir aux moyens alternatifs de financement de la recherche²⁰. Le système LMD fait donc face dans son implémentation à des insuffisances d'ordre financier et structurel qui affectent les activités d'encadrement et orientent les encadreurs vers d'autres intérêts que la vocation scientifique.

¹⁸ Il s'agit généralement des rencontres scientifiques au cours desquelles sont tenus des enseignements théoriques et méthodologiques, séminaires thématiques et observations sur les projets de thèses, évaluation de l'état d'avancement des thèses, soutenances de thèse, etc.

¹⁹ Ce budget représente environ 13 % du budget de la FALSH.

²⁰ Cet aspect est abordé au loin.

2. Logiques de l'encadrement scientifique : domination autoritaire et attrait pour les rentes universitaires

Si l'encadrement scientifique ne s'inscrit plus dans une logique normative et ne dispose pas d'un environnement structurel et scientifique, cela est dû au fait qu'à l'université, la science est reléguée au second plan des préoccupations des agents du champ scientifique parce qu'ils sont préoccupés par les problèmes existentiels, sociétaux et statutaires.

2.1. De la distinction : stratégie d'effacement scientifique du jeune chercheur

L'espace universitaire offre les lieux de saisie des formes de hiérarchisation qui participent à l'établissement d'une distance sociale rigoureuse entre encadré et encadrant. La distinction est le propre des sociétés camerounaises où la construction de l'autorité obéit à une logique de hiérarchisation sociale qui distingue les cadets des aînés sociaux. Il s'agit là d'une société gérontocratique dans laquelle le système social n'admet pas qu'un jeune, depuis sa position de cadet social, prenne la parole librement devant un aîné. Cette hiérarchisation trouve sa signification dans le tissu social camerounais où le système lamidal²¹ s'infiltré dans toutes les instances de la vie sociétale, notamment les milieux universitaires, à tel point que l'étudiant incorpore cette domination d'abord par le fait qu'il soit agent social et ensuite parce qu'il est soumis à l'autorité scientifique consacrée de son encadreur dans le champ universitaire. Cette disposition affecte le champ universitaire par les activités d'enseignement au cours desquelles l'enseignant parvient à imposer son autorité scientifique par la maîtrise de son sujet, assurant ainsi une légitimité de la domination. Ce qui induit une approche difficile de l'enseignant : « il existe des enseignants qui, par leur autorité font fuir les encadrés ; ils ont même peur de leur présenter l'état d'avancement de leurs travaux sous peine d'être frustré par une autorité sans pareille de l'enseignant. Ils préfèrent le faire avec les enseignants avec lesquels ils ont une certaine affinité ou alors certains aînés scientifiques »²². Dans ce registre, le jeune chercheur, membre de la société au même titre que l'enseignant, intègre ces schèmes à son habitus de manière à accepter le sens du jeu tel qu'établi dans le champ scientifique. C'est pourquoi le jeune chercheur, doté de l'*illusio*, suppose que

²¹ Le système lamidal désigne un système socio-idéologique dans lequel le Lamido dispose d'un pouvoir protéiforme absolu sur tous les sujets de sa cour (Motaze, 1990). Il prévaut dans ce système une absence de velléité d'émergence de contre-poids ou d'expression des libertés de penser au sens cartésien du terme.

²² Entretien avec un étudiant de sociologie le 24 mai 2016 à Ngaoundéré.

malgré ces difficultés, l'intérêt du jeu scientifique constitue son soubassement et lui permet de ne pas renoncer à sa vocation scientifique (Bourdieu, 1996).

Ainsi, telle qu'élaborée au contact du jeu dans le champ scientifique, la distinction de l'encadreur n'a pas un objectif purement statutaire, mais vise davantage à « réduire socialement et psychologiquement le jeune chercheur, afin de lui montrer que la recherche est un domaine qui relève de l'absolu. Il le démontre dans les rencontres qu'il honore rarement, dans le ton qu'il emploie avec ses étudiants et dans l'accueil qu'il [leur] réserve²³ ». Ce jeu produit une violence symbolique, réduit l'encadré au mutisme scientifique. Ces stratégies des « natifs du champ » scientifique (Costey, 2005) permettent d'asseoir un habitus favorable à l'éclipse du jeune chercheur. Par conséquent, il est difficile à un encadré de tenir un discours scientifique devant l'encadreur depuis sa position d'« indigne » scientifique. Il s'ensuit donc que l'universitaire se place comme un homme qui exerce le sacerdoce scientifique : « il devient seigneur de la connaissance devant les étudiants »²⁴. Il détient le monopole de la compétence scientifique, c'est-à-dire « la capacité de parler et d'agir légitimement [...] en matière de science » (Bourdieu, 1976 : 89). C'est de ce monopole du capital scientifique que l'encadreur parvient à capter les rentes du champ universitaire au détriment de la science véritable.

2.2. De l'*homo academicus* à l'*homo economicus* : les universitaires en quête de rentes dans le champ scientifique

L'Université en tant qu'institution remplit, en plus des fonctions scientifiques et administratives, des fonctions économiques pour la simple raison qu'elle produit des services à caractère pécuniaire, notamment la surveillance des examens, la correction des copies d'examen, les charges des heures complémentaires, les primes d'encadrement et de soutenance, etc. Cette fonction de l'université comme un espace de construction du capital économique modifie le rapport de l'universitaire à l'encadrement. En effet, sous le prisme des crises de l'identité d'universitaire et des libertés académiques (Diouf et Mamdani, 1994), crises des conditions de recherche et d'enseignement (Makosso, 2006), l'universitaire est parvenu à monopoliser le champ scientifique à l'effet de contrôler les ressources que produit l'université grâce aux activités sus-évoquées. Ces activités génératrices de rentes prédisposent l'universitaire à se détourner de sa fonction scientifique. La fonction d'universitaire vise de ce fait à garantir un salaire, à glaner les primes et à tenir un statut ; à dispenser les cours, les travaux dirigés, sans projets de séminaires, ni de colloques véritables. Cet attentisme scientifique, doublé de l'attrait à l'économique, change son véritable rapport à la science. Il s'agit d'une économie de comportement qui est le propre « du mimétisme politico-administratif des cadres de la

²³ Entretien avec un étudiant de lettres modernes françaises le 18 décembre 2015 à Ngaoundéré.

²⁴ Entretien avec un étudiant de géographie le 24 mai 2016 à Ngaoundéré.

recherche ayant gangrené une fonctionnarisation accrue des chercheurs » (Motaze, 2011 : 181). Ce comportement trouve son fondement dans l'inconfort de l'enseignant qui fait qu'il migre vers des métiers « générateurs » de ressources financières. C'est le cas des vacances dans d'autres universités et des métiers de consultance (projets de développement avec les Organismes nationaux et internationaux comme la Banque Mondiale, le Programme National de Développement Participatif, le *Plan Cameroun*, Associations de développement communautaire, etc.), dans lesquels l'universitaire accorde plus d'attention. Ce rapport socioéconomique à la science stimule chez l'encadreur des réflexes de verrouillage du champ par un encadrement scientifique fragilisé. Donc, le monopole et la concentration du capital scientifique induisent « une mainmise sur les rapports de production et de reproduction. » (Bourdieu, 1997 : 28).

L'encadreur dans ce sens a des rapports purement opportunistes à l'encadrement. C'est pourquoi il remplit une fonction administrative, économique et professionnelle dans la mesure où il assure la continuité apparente de l'encadrement de l'étudiant ; ensuite, il permet de glaner une prime d'encadrement et de soutenance ; et enfin, il constitue l'une des conditions d'évaluation de l'universitaire au grade de HDR ou de MC. Ce qui précède suggère de considérer que l'universitaire camerounais priorise une logique économique qui biaise l'encadrement scientifique et induit une altération des capacités intellectuelles des universitaires et donc la décadence du métier de scientifique (Char-ton et Owuor, 2008).

En définitive, l'encadrement scientifique dans les universités camerounaises illustre une superposition des logiques actancielles qui soumettent le jeune chercheur à l'encadreur. L'encadrement devient une équation dans laquelle l'humeur de l'encadreur détermine l'avenir scientifique de l'encadré. Cependant, la faiblesse des connaissances d'ordre méthodologique, épistémologique et littéraire avec laquelle le jeune chercheur parvient en cycles de recherche participe aussi à la déclinaison de leur encadrement. Face à ces freins, le jeune chercheur initie des stratégies qui sont le produit du jeu dans le champ.

3. Alternatives à l'encadrement scientifique

Les rapports d'encadrement mettent en perspective le jeune chercheur dont l'entrée dans le champ scientifique est soumise à des coopérations difficiles. C'est pourquoi le recours à la cooptation et aux ressources extérieures à l'université constituent des voies pour s'insérer autrement.

3.1. L'encadrement par cooptation

La crise de l'identité des universitaires au Cameroun a réduit le nombre d'enseignants qui se soucient encore de la science. Mais, il en existe quelques-uns qui se vouent à cette

tâche, qui consiste à mettre sur pied une équipe d'assistants constituée de jeunes chercheurs sans statut formel. En effet, face à une situation de déficit des capacités d'enseignement et d'encadrement dans les universités, les enseignants procèdent par une cooptation des étudiants en année de thèse qui parviennent à se démarquer durant leur parcours académique à l'effet de les assister dans leurs activités scientifiques. Ainsi que le rapporte un enseignant, « il est difficile de choisir des assistants de recherche puisque la plupart est guidée par un esprit de *farniente* et est très opportuniste. Mais, nous parvenons à identifier ceux qui se démarquent par leur attention, leur intelligence, leur intégrité et leur comportement social²⁵ ». Le fonctionnement de cette équipe est parfois très complexe pour la simple raison que l'enseignant ne dispose pas des ressources (financières, matérielles et logistiques) nécessaires. Toutefois, ce que gagne le jeune chercheur, c'est une sorte d'attention scientifique qui se résume à un suivi rigoureux de ses travaux et une orientation sur des opportunités scientifiques par son « maître ». Par conséquent, cette pratique d'encadrement participe à réduire les déficits du système d'encadrement universitaire qu'offrent les institutions d'enseignement supérieur au Cameroun.

3.2. Captation des ressources extérieures à l'université

L'encadrement scientifique à la FALSH de l'Université de Ngaoundéré inscrit le jeune chercheur dans des situations d'incertitudes. C'est ce qui pousse la plupart des jeunes chercheurs à désertir le champ universitaire pour se plonger dans le milieu des concours administratifs, des projets de développement dans lesquels ils finissent par trouver leur compte parce que ne pouvant plus saisir les enjeux générés par le champ universitaire. En effet, les entretiens menés sur la question ont révélé un nombre important de jeunes chercheurs qui s'affilient aux laboratoires extra-universitaires et à des structures de recherche hors campus. C'est le cas des étudiants Chercheurs associés au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Cameroun et des étudiants qui ont été recrutés dans les organismes comme le Haut-Commissariat de l'ONU pour les Réfugiés, la Croix Rouge, etc. En plus, le positionnement socioprofessionnel permet ainsi d'atténuer la fragilité du jeune chercheur dans ses rapports avec son directeur de recherche en ce sens que l'insertion du jeune chercheur dans les métiers de la recherche (assistant dans une université, chercheur institutionnel) lui permet d'avoir accès à une ressource documentaire, scientifique et lui permet également de bénéficier d'une expertise directe des enseignants de sa spécialité du fait de la solidarité du corps enseignant (Bourdieu, 1989). D'autres jeunes chercheurs par contre ont suspendu simplement leurs études dans les universités publiques et ont subi une formation professionnelle dans les instituts privés, notamment en gestion des ressources

²⁵ Entretien avec un enseignant de sociologie le 15 décembre 2015 à Ngaoundéré.

humaines et en collectivités territoriales décentralisées. Ce qui leur a valu d'être recrutés dans les entreprises locales où ils ont trouvé leur compte parfois mieux que ceux qui ont persévéré dans la voie scientifique.

Conclusion

L'encadrement scientifique à la FALSH de l'Université de Ngaoundéré est dominé par des logiques institutionnelles défaillantes et des opérations de quête de gains économiques initiées par les encadreurs. Ces logiques d'incertitude des relations scientifiques en milieu universitaire imposent d'instruire à la recherche de nouvelles trajectoires qui obligent à penser la recherche dans une logique de reproduction scientifique dans les universités camerounaises. La recherche scientifique doit se démystifier afin que les jeunes chercheurs puissent accéder aux savoirs pour réfléchir sur les problèmes du continent. Le jeune chercheur face à un système universitaire en perte de vocation scientifique gagnerait à se construire des réseaux de recherche dont l'objectif serait l'accompagnement de la recherche pour éviter les défaillances dans lesquelles l'université et l'encadreur l'installent. C'est cela qui pourrait déterminer leur participation dans l'histoire de la science en train de se faire. Ce défi est aussi celui de l'institution universitaire qui pourrait saisir l'opportunité des réformes du système LMD en définissant de nouvelles bases à l'université. Ce pari peut être remporté par l'université à condition de procéder à une véritable refondation de l'enseignement supérieur au Cameroun.

Bibliographie

- ABDELKADER A. (2002), « En Afrique, l'enseignement supérieur sacrifié », *Le Monde Diplomatique*, mars, vol. 576.
- AKAM N., DUCASSE R. (2002), *Quelle université pour l'Afrique ?*, Talence, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- ASSOGBA Y. (1999), *Jean-Marc Ela. Le sociologue et théologien africain en boubou*. ENTRETIENS, Montréal-Paris, L'Harmattan.
- BEAUD M. (2001), *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*, Paris, La Découverte.
- BONGELI E. (2001), *Sociologie et sociologues africains. Pour une Recherche Sociale citoyenne au Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan.
- BONGELI E. (2009), *L'Université contre le Développement au Zaïre*, Paris, L'Harmattan.
- BOURDIEU P. (1976), « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2-3, p. 88-104.

- BOURDIEU P. (1989), *Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU P. (1992), *Réponses*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU P. (1996), *Raisons pratiques*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU P. (1997), *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Paris, INRA.
- BUGWABARI et al. (2012), *Universités, universitaires en Afrique de l'Est*, Nairobi/Paris, Institut français de recherche en Afrique/Karthala.
- CHARTON H., OWUOR S. (2008), « De l'intellectuel à l'expert. Les sciences sociales africaines dans la tourmente : le cas du Kenya », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*. En ligne, consulté le 27 mai 2012. URL : <http://ries.revues.org/578>.
- COSTEY P. (2005), « L'illusio chez Pierre Bourdieu. Les (més)usages d'une notion et son application au cas des universitaires », *Tracés*, vol. 8, p. 13-27.
- DIOP C. A. (1979), *Nations nègres et culture. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence africaine.
- DIOUF M., MAMDANI M. (dir.) (1994), *Liberté académique en Afrique*, Dakar/Paris, CODESRIA/Karthala.
- DJIFFACK A. (2002), « Exil et identité : L'Afrique sous la coupe réglée de l'occident », *Mots pluriels*, vol. 20. En ligne, consulté le 02 juin 2016. URL : <http://www.arts.uwa.edu.au/MotsPluriels/MP2002adjif.html>.
- DJOUDA FEUDJIO Y. B. (2009), « L'adoption du "système LMD" par les universités du Cameroun : enjeux, contraintes et perspectives », *JHEA/RESA*, vol. 7, n° 1-2, p. 141-157.
- ELA J.-M. (1994), *Restituer l'histoire aux sociétés africaines. Promouvoir les sciences sociales en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- ELA J.-M. (2001), *Guide pédagogique de formation à la recherche scientifique pour le développement en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- ELA J.-M. (2006), *L'Afrique à l'ère du savoir. Science, société et pouvoir*, Paris, L'Harmattan.
- ELA J.-M. (2007), *La recherche africaine face au défi de l'excellence scientifique*, Livre III, Paris, L'Harmattan.
- EURY X. (2002), *La crise de l'Enseignement Supérieur en Afrique Subsaharienne : Analyse économique des causes et voies possibles de redressement*, Thèse de Doctorat, Dijon, Université de Dijon.
- FAME NDONGO J. (2009), « Quel enseignement supérieur et quelle recherche, en Afrique... », *Géostratégiques*, vol. 25, p. 229-235.

- LUSSAULT M. (2008), « Les SHS à la croisée des chemins », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, vol. 49, p. 21-30.
- MAKOSSO B. (2006), « La crise de l'enseignement supérieur en Afrique francophone : une analyse pour les cas du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo et de la Côte d'Ivoire », *JHEA/RESA*, vol. 4, n° 1, p. 69-86.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2015), « Charte de thèse et de lutte contre le plagiat dans les Institutions de l'Enseignement Supérieur camerounaises », *Normes universitaires. Applicables dans les Établissements d'Enseignement Supérieur du Cameroun*.
- MONGO B. (1954), *Ville cruelle*, Lyon, Éditions africaines.
- MONGO B. (1956), *Le pauvre Christ de Bomba*, Paris, Robert Laffont.
- MONGO B. (1957), *Mission terminée*, Paris, Buchet/Chastel.
- MONGO B. (1958), *Le Roi miraculé*, Paris, Buchet/Chastel.
- MOSHE J., THISSE J.F. (1997), « Faut-il réorganiser l'enseignement supérieur ? », *Revue économique*, vol. 48, n° 3, p. 569-577.
- MOTAZE A. (1990), *Le défi paysan en Afrique : le laamido et le paysan au Nord du Cameroun*, Paris, Karthala.
- MOTAZE A. (1994), « Le marché de l'expertise et la place du socio-anthropologue : le chercheur en sciences sociales en Afrique. Illustrations camerounaises », *Bulletin de l'APAD*. En ligne, consulté le 01 août 2014. URL : <http://apad.revues.org/2293>.
- MOTAZE A. (2011), « La recherche en sciences sociales dans les universités camerounaises », *Les annales de la FALSH*, vol. 13, p. 25-51.
- SELLTIZ C., WRIGHTSMAN L. S., COOK S. W. (1977), *Les méthodes de recherches en sciences sociales*, Montréal, HRW.
- SYNES (1992), *La dérive de l'université au Cameroun*, Yaoundé, SYNES (« Analyses et Documentation »), vol. 1.
- WIEVIORKA M. (dir.) (2007), *Les sciences sociales en mutation*, Paris, Éditions Sciences Humaines.